



TEXTES ADOPTÉS

Édition provisoire

P8_TA-PROV(2019)0337

Lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres *

Résolution législative du Parlement européen du 4 avril 2019 sur la proposition de décision du Conseil relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres (COM(2019)0151 – C8-0131/2019 – 2019/0056(NLE))

(Consultation)

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Conseil (COM(2019)0151),
 - vu l'article 148, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C8-0131/2019),
 - vu l'article 78 quater de son règlement intérieur,
 - vu le rapport de la commission de l'emploi et des affaires sociales (A8-0177/2019),
1. approuve la proposition de la Commission;
 2. invite le Conseil, s'il entend s'écarter du texte approuvé par le Parlement, à en informer celui-ci;
 3. demande au Conseil de le consulter à nouveau s'il entend modifier de manière substantielle le texte approuvé par le Parlement;
 4. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission.